

Avis aux Italiens du Canada

Ottawa, 15. (D.N.C.). — La Gendarmerie royale du Canada a lancé, hier soir, un avertissement significatif à tous les Italiens et les Allemands habitant le Canada. La police fédérale leur a enjoint de s'inscrire sans tarder auprès des 2,700 registraires d'étrangers ennemis, dont les bureaux parsèment le pays de la côte de l'Atlantique à celle du Pacifique.

D'ailleurs la loi exige — et on ne permettra à personne de s'y soustraire — que tous les individus de plus de 16 ans, d'origine italienne ou allemande, s'inscrivent auprès des autorités. Cela ne veut pas dire cependant qu'on les internera d'emblée dans les camps de concentration réservés aux nationaux ennemis. Non seulement les sujets italiens et allemands doivent s'enregistrer, mais encore les personnes d'extraction italienne ou allemande dont les certificats de naturalisation ne

datent qu'à partir du 1er septembre 1929 — soit en fait dix ans avant l'entrée en guerre du Canada l'automne dernier. Des avis en langue italienne et en langue allemande seront affichés dans tout le Canada, ordonnant aux Italiens et aux Allemands résidents de s'inscrire sans tarder.
